

Crédibilité

lun 12/07/2021 - 15:14



Chère consœur, cher confrère,

J'évoquais la semaine dernière les engagements liant la profession, et l'actualité récente me donne l'occasion de répéter ce message à l'occasion de l'agrément de distributeur de presse octroyé par l'ARCEP à France Messagerie.

France Messagerie dispose désormais, depuis le 1er juillet 2021, d'un agrément définitif, preuve de sa solidité et des réformes engagées par le groupe. La messagerie a toutefois informé notre régulateur qu'il lui était matériellement impossible de mettre en œuvre d'ici la fin de l'année certaines des fonctionnalités prévues par le décret dans son cahier des charges. Plusieurs de ces fonctionnalités concernent les marchands de presse, citons les plus importantes : l'assortiment, la première proposition de mise en service et le portail diffuseurs en ligne.

Mes confrères et moi-même pouvons comprendre que la mise en œuvre d'un décret publié le 13 avril 2021 nécessite quelques délais dans son application, compte tenu des difficultés liées au contexte sanitaire et des lourds développements informatiques nécessaires. Mais des gages

doivent être donnés, et des engagements doivent être pris et tenus. Il en va de la crédibilité de la filière à l'égard de son réseau de vente.

Je serai donc particulièrement attentif ces prochains mois à ce que le délai de mise en œuvre annoncé pour le 1er juillet 2022 soit tenu, et que des étapes intermédiaires soient définies. Je sais que notre régulateur est sur la même ligne puisque l'ARCEP a clairement précisé que « la réalisation des engagements est indispensable dans les délais annoncés ». J'ajoute que la même obligation porte naturellement sur les MLP : ces outils et fonctionnalités n'ont évidemment de sens que s'ils sont consolidés au niveau de la filière.

Les prochains mois doivent donc être mis à profit pour préparer la mise en œuvre effective des obligations prévues dans le décret, et Culture Presse contribuera naturellement à cette ambition commune.

Daniel Panetto